

**31/07/2015 Ducat : modification des conditions de souscription et rachat**

Les porteurs du FCP Ducat, nourricier de la SICAV Sequin, sont informés qu'à compter du 14 août 2015 la possibilité de centraliser les souscriptions et rachats chaque jour jusqu'à 15h (au lieu de 12h25) est étendue, en plus des OPC nourriciers, aux fonds de fonds du groupe Amundi.

**30/04/2015 Ducat : introduction dans le prospectus d'une mention relative à une possible baisse de la valeur liquidative du FCP**

Les porteurs du Fonds Commun de Placement Ducat sont informés que dans un contexte de niveau de taux d'intérêt du marché monétaire extrêmement faible voire négatif, une baisse structurelle de la valeur liquidative pourrait être observée. Par conséquent, ceci pourrait affecter négativement le rendement de l'OPCVM. Une mention spécifique sera rajoutée dans la documentation juridique du FCP à compter du 6 mai 2015. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de la part des porteurs, et n'a aucun impact sur la stratégie d'investissement du FCP ou le profil rendement/risque du fonds. L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) de niveau 1 reste inchangé, sur une échelle de risque graduée de 1 à 7.

**27/04/2015 Ducat : simplification de la description de la stratégie et des actifs utilisés**

A compter du 6 mai 2015, BFT Gestion a décidé de simplifier la description de la stratégie et des actifs utilisés dans le prospectus de Ducat, conformément au prospectus du fonds maître, la SICAV Sequin. Cette rédaction reposait notamment sur une description très détaillée et complexe des exigences de notation des titres et des émetteurs qui ne sont plus en ligne avec l'actualité réglementaire. En effet, l'objectif de la Directive CRA (2013/14/CE) du 21/05/2013 est d'éviter aux sociétés de gestion d'OPCVM et de FIA de dépendre de façon excessive des notations des agences pour évaluer la qualité de crédit des actifs détenus. Le critère de notation constituera dorénavant un critère de sélection parmi d'autres, au même titre que le secteur, la devise et la zone géographique. Néanmoins, afin de permettre aux investisseurs de suivre au mieux notre stratégie de gestion, nous continuerons de publier dans certains documents marketing l'encadrement du risque qui prévaut. Cependant, ces règles de gestion internes ne seront plus mentionnées dans le prospectus et seront susceptibles d'évoluer librement et sans préavis. En particulier, disparaissent du prospectus le pourcentage maximum d'investissement en titres notés A-2, les contraintes spécifiques des titres notés BBB+ et BBB, le calcul d'une durée de vie moyenne pondérée prenant en compte la date d'option de remboursement par anticipation au gré des créanciers, et les ratios de liquidité à 5 mois, 3 mois et 1 mois. Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de la part de l'investisseur, la catégorie AMF et le profil de risque et de rendement (SRRRI maintenu à 1, sur une échelle de risque graduée de 1 à 7) de l'OPCVM sont inchangés.